

La lettre de la Direction de la Technologie

sommaire

Brèves : p. 1 et p. 4

Dossier : Pôles de compétitivité :

le dispositif, les récentes évolutions, le calendrier.

p. 2 et p. 3



Brèves



Carrefour Européen des Biotechnologies



le salon de l'éducation

du 24 au 27 novembre 2005
9h30-18h00 Paris Expo - Hall 7
Métro : Porte de Versailles

Le Carrefour Européen des Biotechnologies (9ème édition) accueille à **Lille les 28, 29 et 30 novembre**, l'un des plus grands rassemblements d'entreprises, de professionnels et de scientifiques de niveau international, sur les marchés de l'agroalimentaire, de l'environnement et de la santé humaine.

400 entreprises, 300 exposants, 200 intervenants et 30 pays seront représentés.

Pour en savoir plus :
www.carrefoureuropeendesbiotechnologies.com

François Goulard lance l'appel à candidatures pour l'attribution du label « Carnot »

Le Ministre a lancé le 24 octobre l'appel à candidatures pour l'attribution du **label "Carnot"**. S'adressant à des laboratoires, instituts ou établissements de recherche qui disposent d'une solide expérience dans la conduite d'activités de recherche en partenariat, tout particulièrement avec des entreprises. Les structures sélectionnées bénéficieront d'un financement de l'ANR.

Pour en savoir plus :
www.gip-anr.fr

Il est nécessaire de proposer un grand rendez-vous annuel à tous les **acteurs de l'éducation** (enseignants, formateurs, chefs d'établissements, conseillers d'orientation, personnel d'administration, élus, chefs d'entreprises...), **aux usagers du système éducatif** (élèves, étudiants, parents, salariés ou demandeurs d'emploi en recherche de formations complémentaires, retraités en quête de nouvelles connaissances ...) et, d'une manière générale, à **l'ensemble de la société, au grand public.**

Pour plus d'informations :
www.recherche.gouv.fr



Pôles de compétitivité : le dispositif, les récentes évolutions, le calendrier.

Dans le cadre de la politique industrielle engagée par le Gouvernement dès le CIADT du 13 décembre 2002, la politique des **pôles de compétitivité** a pour objectif d'accroître, à court et moyen terme, **la compétitivité de l'industrie française**. La mise en réseau des entreprises, de la recherche publique et de l'enseignement supérieur est indispensable à la mobilisation de notre potentiel d'innovation. Les pôles de compétitivité exploitent les relations de proximité pour tisser ces réseaux et former de véritables « écosystèmes de la croissance ».

Un pôle de compétitivité se définit comme la combinaison, sur un espace géographique donné, d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche,

- oeuvrant autour d'un même marché, d'un même domaine technologique ou d'une même filière ;
- engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets communs au caractère innovant.

Un dispositif interministériel destiné à reconnaître des pôles de compétitivité dans les régions françaises a été mis en place, annoncé par le Premier ministre à l'issue du CIADT du 14 septembre 2004, défini et orchestré par un Groupe de travail interministériel (GTI) composé de représentants des ministères les plus concernés :

- un appel à projets lancé le 25 novembre 2004 ;
- le dépôt des dossiers avant le 28 février 2005 ;
- une triple expertise : trois niveaux d'expertise garantissent la pertinence du choix :
 - une analyse locale conduite sous l'autorité des préfets de région ;
 - une expertise technique des ministères concernés (Industrie, Enseignement supérieur et Recherche, Défense, Santé, Agriculture, Emploi, Equipement, Intérieur) ;
 - une évaluation effectuée par un groupe de personnalités qualifiées ;
 - la labellisation de pôles de compétitivité lors du CIADT du 12 juillet 2005.

Des critères déterminants

Les projets de pôles ont été examinés suivant des critères destinés à mettre en évidence :

- la capacité du pôle à susciter la création de richesses nouvelles à forte valeur ajoutée,

- la visibilité internationale du pôle,
- le partenariat effectif réalisé à travers des projets communs,
- la stratégie de développement économique du pôle.

A l'issue de ce processus, sur 105 projets déposés, 67 ont été retenus comme « pôles de compétitivité » dont 6 pôles mondiaux, 9 pôles à vocation mondiale et 52 pôles nationaux.

Le dispositif d'accompagnement des pôles de compétitivité mis en place par le CIADT du 12 juillet 2005 s'applique à chacun des pôles de compétitivité labellisés.

Il consiste en :

- un accompagnement financier de 1,5 milliards € sur trois ans, émanant des divers ministères concernés, des agences pour la recherche et l'innovation ainsi que la caisse des dépôts
- des exonérations fiscales et sociales (estimées à 300M€ sur 3 ans) dont bénéficieront les entreprises implantées dans une zone de R&D et participant à un projet de recherche
- des crédits d'animation pour un montant de 12 M€ par an
- un soutien technique et méthodologique de l'Etat permet à chaque pôle de bénéficier de la mise en place d'un comité de coordination du pôle, constitué d'une commission des financeurs et d'une commission scientifique.

Le calendrier consécutif au CIADT du 12 juillet 2005

2 août circulaire du Premier ministre aux préfets de région

à partir du 2 août constitution d'un comité de coordination pour chaque pôle

1^{er} septembre 1^{ère} réunion post CIADT du GTI

15 septembre date butoir du dépôt de projet de contrat-cadre de chaque pôle

à partir du 5 octobre réunion du GTI tous les deux mois

14 octobre CIADT validant les contrats-cadres et les zones de R et D

3 novembre séminaire des experts GTI sur les modalités de financement

après-CIADT décret en Conseil d'Etat pour délimiter les zones de R et D

Rôle du Ministère de la Recherche

La direction de la technologie a mobilisé ses services pour la préparation et la mise en œuvre du dispositif visant à reconnaître, sur notre territoire, des pôles de compétitivité à visibilité internationale.

La DT est de surcroît impliquée dans le suivi, l'accompagnement et l'évaluation des pôles reconnus par le CIADT du 12 juillet 2005.

Cette contribution du ministère de la Recherche et notamment de la direction de la Technologie a été rendue possible par l'action conjointe :

- des représentants de la DT dans les réunions inter services de la DATAR ainsi qu'au groupe de travail interministériel (GTI) pour la mise en place du dispositif, l'animation du groupe d'experts/Recherche et le classement final des projets,
- des délégués régionaux à la Recherche et à la Technologie pour leur connaissance sur le terrain des pôles potentiels et leur capacité d'expertise auprès des Préfets,
- d'un groupe de 20 experts des départements technologiques, renforcé par un représentant de la DR, DES, DEP et de l'OST, groupe chargé d'expertiser chacun des 105 projets déposés.

Dans la phase consécutive à la labellisation, le Ministère s'efforce de veiller à la qualité scientifique des projets issus des pôles, la réalité des innovations technologiques ainsi qu'à la visibilité internationale des pôles de compétitivité, notamment en ce qui concerne les pôles mondiaux et à vocation mondiale. Il a demandé à l'ANR de participer au financement des projets les plus ambitieux.

Les représentants du ministère au GTI, les DRRT et les experts de la DT dans les comités de coordination de chaque pôle y contribueront.

Réalisations du Pôle MIPI en Lorraine



Lunettes pliées

Des nouveaux aciers aux composites nanostructurés en passant par l'outillage rapide et le développement de procédés propres et rentables : le pôle MIPI (Matériaux Innovants, Produits Intelligents) fait interagir le tissu industriel lorrain avec le fort potentiel de recherche lorrain.

Près de 2000 chercheurs (dont 700 dans les centres de recherche privés) sont mobilisés au côté des PME et grands groupes et des centres de transfert technologiques pour élaborer en commun les projets de développement industriels d'où sortiront les produits innovants dont l'économie française a besoin : nouvelles solutions aciers pour des composants plus légers et plus résistants pour l'automobile (composites à matrice acier, ...) ; nouveaux produits d'emballage pour boîte boisson ; éléments de machine anti-usure en cermet, barrières thermiques en alliages métalliques complexes, capteurs magnétiques utilisant l'électronique de spin, applications biomédicales en alliage à mémoire de forme.

Le Pôle "i-trans "

Le Pôle "i-trans " (i pour interopérabilité, intermodalité, systèmes intelligents et innovation) rassemble les acteurs des filières ferroviaire, automobile et logistique autour des enjeux de développement des systèmes de transport innovants du futur (l'intitulé complet du pôle est "le ferroviaire au coeur des systèmes de transport innovants").



Ces acteurs sont situés en Nord-Pas de Calais et en Picardie. 50 industriels représentant 15000 emplois et 20 centres de recherche ou de formation sont les acteurs du pôle. Quinze collectivités territoriales (Conseils régionaux, Conseils Généraux, Communautés d'agglomération ou urbaines) sont les partenaires du pôle. Trente projets d'innovations ont été conçus par les acteurs pour développer les technologies du transport de voyageurs à grande vitesse (plus de 200 km/h), le ferroutage, les infrastructures, la sécurité et l'acoustique des équipements embarqués, l'intermodalité fret, l'information multimodale.

Un grand centre d'essais ferroviaire sera un élément très important de la compétitivité des acteurs. L'ambition est forte : devenir le pôle de référence européen.

Pour en savoir plus :
martine.sohm@technologie.gouv.fr

➡ Brèves (suite)

6^{ème} Journées Réseaux Marseille - Palais des Congrès, du 5 au 9 décembre 2005



Service Recherche et Technologie de la France

Pour en savoir plus :
<http://www.cordis.lu/france/fr/home.html>

Depuis 1995 et tous les 2 ans, le Comité Réseaux des universités (CRU), le Réseau National de télécommunications pour la Technologie, l'Enseignement et la Recherche (RENATER), et l'Unité Réseaux du CNRS (UREC), organisent les Journées Réseaux (JRES).

Les journées francophones s'adressent à tous ceux qui, dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, contribuent au déploiement et à l'essor des nouvelles technologies pour l'information et la communication : les architectes réseaux, les administrateurs systèmes et réseaux, les responsables de projets, les développeurs et les utilisateurs.

Ces journées permettront aux participants de parfaire leurs connaissances, d'en acquérir de nouvelles, de dialoguer et de partager leurs expériences.

Pour les JRES 2005, le CRU, RENATER et l'UREC ont confié l'organisation à l'Université de la Méditerranée, à l'Université de Provence et à l'Université Paul Cézanne.

Pour plus d'informations :
www.jres.org



Un portail d'accès à l'information sur les
programmes européens

www.recherche.gouv.fr/technologie/actioninter/default.htm

François Goulard annonce le lancement, dès le début 2006, d'un concours international d'architecture, en vue du réaménagement du Musée de l'Homme

A l'occasion de l'inauguration de l'exposition "*Naissances- gestes, objets et rituels*" le 9 novembre, au Musée de l'Homme, en présence de Madame Jacques Chirac, de Monsieur Bertrand-Pierre Galey, directeur général du Muséum national d'Histoire naturelle, François Goulard, Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche a annoncé le lancement, dès le début 2006, d'un concours international d'architecture, en vue du réaménagement du Musée de l'Homme. Le projet qui sera sélectionné à l'automne prochain permettra d'engager en 2007 des études de réalisation.

Le nouveau Musée de l'Homme, en intégrant les principales missions statutaires du Muséum que sont la recherche, l'enseignement, la diffusion des connaissances et la conservation des collections, développera la relation entre l'homme et la nature - entre l'homme et sa propre nature-. Il s'agit là du fil rouge d'un musée qui donnera à lire l'histoire naturelle de l'humanité, qui est aussi une histoire humaine de la nature.